



Réunion du groupe permanent intersyndical/CG60

Mercredi 04 février 2015

Membres présents : Madame Caplin-Dahenne et Messieurs Cahard et Leverdez (A&I UNSA), Mesdames Pauly, Vincent et Monsieur Laurent (SNPDEN UNSA), Messieurs Bevilacqua et Dumont (SNASUB FSU), Monsieur Rochard (ID), Mesdames Folliot, Hornacek et Marquer et Monsieur Longvert (CG60).

Membres absents excusés : M. Blanchard (CG60), M. Mouchard (ID)

Monsieur Longvert débute la réunion en nous remerciant de notre présence et se félicite de la tenue de cette réunion.

Madame Caplin-Dahenne prend la parole pour dire que les membres des syndicats de l'UNSA éducation se réjouissent de la reprise de ces réunions après plusieurs mois d'interruption. Elle interpelle M. Longvert sur l'augmentation des dysfonctionnements avec les services de la DRH depuis la rentrée (convocations formations, invitations réunions...). D'ailleurs, le DRH n'est toujours pas présent. Monsieur Longvert nous informe qu'une réorganisation au sein du pôle de la DRH est en cours. Madame Stolle devient la DRH et le CG s'engage à lutter contre les dysfonctionnements constatés.

Madame Vincent rappelle que systématiquement le CG met en porte à faux les équipes de direction à l'occasion des différentes convocations ou invitations envoyées directement aux agents. Monsieur Longvert le sait et pense que la nouvelle DRH va y être plus sensible.

1) Les EPI

Monsieur Longvert rappelle le cadre dans lequel le CG a été amené à fournir les EPI : le code du travail et un courrier du Recteur . En 2014, une enveloppe budgétaire de 200 000€ était prévue ; elle a été amenée à 600 000€ pour mieux évaluer les besoins des agents.

Il est demandé au conseil général la signification du montant ponctionné sur la DGF : il s'agit d'une approche estimative par rapport aux métiers des agents. Il est regrettable que les EPLE n'aient pas été consultés sur leur propre expérience d'achat.

Monsieur Longvert précise qu'à moyen terme pour 2016, le CG envisage la création d'une entreprise adaptée pour l'entretien du linge où en plus de l'emploi d'un personnel qualifié, l'entreprise accueillera les agents dont le reclassement est difficile.

Monsieur Bevilacqua nous fait part de son retour d'expérience : problème de centralisation des besoins, des tailles, du linge pour les suppléants. Madame Marquer précise que la DEJ recense les nouveaux arrivants dans les collèges et prévoit très prochainement leur équipement. Plutôt que d'avoir un stock dans chaque EPLE, les suppléants seront dotés personnellement.

D'ici la fin du second trimestre 2015, le catalogue Cap Oise sera prêt. Il comprendra les vêtements, casques, chaussures... Reste à voir les gants à usage unique. En principe, ce ne sont pas des EPI. Mme Marquer indique que le fournisseur choisi devrait intervenir au sein des établissements pour l'essayage des tenues. En cas de besoins urgents, il faut faire remonter à Mme Marquer.

2) Téléphonie sur IP

La modification du matériel sera prise en charge par le CG. Le déploiement se fera à partir du printemps 2015 par lot. Le CG s'interrogera sur le nombre de postes au sein des EPLE.

3) DGF

Cette année, le Conseil général a demandé à plusieurs établissements de prélever sur leur fonds de roulement lorsqu'il a estimé que ce fonds de roulement était trop important.

Avant la RCBC, les réserves étaient largement abondées par le service de restauration donc l'argent des familles. Malgré le principe de fongibilité, les conseils d'administration se souviennent de la provenance des fonds.

Le problème qui se pose est le suivant : Il n'y a pas de règle écrite qui définisse ce qu'est un fonds de roulement excédentaire. Comment le CG estime-t-il qu'un FDR est excessif ? Le mode de calcul utilisé par le Conseil général est différent de celui opéré par les agents comptables. Il faut faire attention à la disponibilité du FDR car souvent, c'est la bouffée d'air qui permet aux EPLE de mener des projets pédagogiques.

Un groupe de travail sur ce thème se réunira en mars.

4) GRH

- La question de la mutualisation est posée, quel avenir ? Au-delà de la mauvaise introduction de ce principe, la mutualisation va progressivement se mettre en place au sein des établissements de Méru. Sur les EPLE de Beauvais, elle est mise en stand-by. Quant au bassin Nogent/Chaumont, il est fait état de grosses tensions internes aux établissements.

Les syndicats alertent le CG sur les effets d'annonce qui jusqu'à présent ont été dévastateurs au sein des collèges.

- Concernant les suppléances, il est demandé que les agents aient une adresse électronique. Problème des suppléances pour les agents d'accueil (suppléance de 31.5 ne couvre pas les obligations des personnels).
- Les entretiens professionnels :
 - o La liste des personnels promouvables a été diffusée très tard : il en va de même pour les personnels de la DEJ...
 - o Absence de référence à l'autorité fonctionnelle sur les nouvelles fiches de poste : c'est un problème interne au CG quant au paramétrage du logiciel. Mme Marquer en est désolée. Il n'est pas concevable de faire signer ces fiches aux agents en les raturant .
- Intervention de Messieurs Gatey et Roucou au sein des services de restauration des collègues : Mme Caplin Dahenne comprend le fond mais ne cautionne pas la forme. Monsieur Longvert avoue que, dans un moment d'exaspération, il a demandé de faire des « descentes » sans prévenir les agents car des cas de vols de nourriture entre autres lui ont été signalés. Le fait de prévenir ou pas les agents doit être du ressort de l'autorité fonctionnelle. M. Leverdez précise qu'il n'y a pas que de la nourriture qui peut être volée.

5) Demi-pension

- Les titres exécutoires 2013 et 2014 n'ont pas encore été émis par le CG pour le recouvrement des charges de personnel et la participation au FCSRH. Cela entraîne un surcroît d'activité pour les EPLE. M. Longvert s'est d'ailleurs fait rappeler à l'ordre car cela fait beaucoup d'argent dehors. Madame Marquer précise que très prochainement les titres exécutoires 2013 seront émis. Quelques collègues n'ont pas répondu à l'enquête. Ils seront destinataires d'un titre exécutoire comme les autres. S'ils ne sont pas d'accord, ils contesteront et apporteront leurs éléments contradictoires.
- Tous les établissements satellites de la cuisine centrale et ceux indépendants en difficulté en fin d'année civile ont été aidés financièrement par le CG.
- Le changement d'indice(489 à 466) pour la tarification des tickets des commensaux se justifie pour le CG comme la réparation d'une erreur. Il est signalé au CG que ce changement pourra avoir des répercussions sur les habitudes des commensaux et donc sur les recettes prévisionnelles.
- Cuisine centrale : il n'est pas prévu de repasser en gestion directe ni d'intégrer de nouveaux établissements.
- RIA de Beauvais : pas d'informations disponibles sur la réouverture

6) Convention MDPH/ETMC

Il est convenu de ne pas faire de conventions particulières mais d'inscrire sur la notification de la DGH la somme allouée aux EPLE accueillant des personnels de la MDPH ou de l'ETMC.

7) Informatique

- ENT : ITOP travaille actuellement à la réalisation d'un nouveau module pour faire face aux nombreux dysfonctionnements : problème de génération des codes, hébergement de Pronotes.
- Bornes wifi : le CG s'engage à revoir sa copie. Le conseil d'administration n'a pas à être consulté sur ce point. Le CG y voit plutôt une façon d'informer les différents membres mais pas de consultation obligatoire.

8) Informations diverses

- Le CG rassure les collègues sur le fait que les services de transport seront assurés les 2 mercredis de rattrapage du pont de l'ascension.
- Il est demandé une maintenance préventive sur les appareils sanitaires en raison des risques de légionellose.
- Libéralisation de l'accès à l'électricité : le CG consulte la cap oise pour la création d'un marché.

Réunion close à 13h00.